



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

JUIN 2017

Votre Mairie est ouverte :
de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous :
Tél. 05 59 33 19 84
courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr
Site internet : uzein.fr

Séance du conseil municipal du 30 juin

1. Élections Sénatoriales : élections des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants:

Le décret n° 2017-1091 du 02 Juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs prévoit la date impérative du 30 Juin 2017 pour l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24 Septembre 2017.

Un arrêté préfectoral modificatif, du 15 Juin 2017, fixe par commune le nombre de délégués (pour Uzein : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants), ainsi que le mode de scrutin : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ont été élus délégués titulaires : Eric CASTET, Marijo PECCOL, François LAFARGUE,

Ont été élus délégués suppléants : Sylvie BARDET, Jean CIESLAK, Sylvie CAZABAN.

Élection à l'unanimité.

2. Services municipaux : restauration scolaire et service périscolaire : adoption des règlements et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 :

- Règlements : Sur proposition de la Commission des affaires scolaires, quelques modifications ont été apportés aux règlements du restaurant scolaire et du service périscolaire (consultables en mairie, et transmis aux familles avec les dossiers d'inscription).

- Tarifs du restaurant scolaire : Repas adulte : 4.86 € Repas enfant : 3.30 € (majoration de 1 € par repas pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation)

- Tarifs du service périscolaire/TAP :

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Périscolaire (matin ou/et soir)	15 € (ext : 20 €)*	12 € (ext : 16 €)	10 € (ext : 13 €)
Périscolaire (matin ou/et soir) + TAP	25 € (ext : 33 €)	20 € (ext : 26 €)	15 € (ext : 20 €)

*(ext) = tarif appliqué pour les non-résidents ayant une école publique dans leur commune de domiciliation.

Propositions adoptées

3. Subvention 2017 au Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire a rencontré les membres du comité des fêtes suite à la demande de subvention pour financer l'organisation des fêtes locales. Après avoir présenté la demande de subvention et le programme des fêtes locales, il propose d'attribuer au comité des Fêtes le montant sollicité de 2 000 €. Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Subvention 2017 à l'OCCE :

L'accord de principe donné dans le cadre du vote du budget pour attribuer la subvention à l'OCCE nécessite une délibération complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 665 € à l'OCCE, soit 15 € par enfant, pour 111 enfants au 01/01/2017, pour l'année 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Subvention de fonctionnement 2017 à l'ALSH le Petit Prince :

Suite au dernier conseil d'administration et conformément aux clés de répartition retenues par la CAF, la subvention 2017 sollicitée par l'ALSH « Le Petit Prince » auprès de la commune d'Uzein s'élève à 15 958 €. Cette subvention sera versée en 2 fois. Un premier acompte de 7 979 € sera versé en juillet et le solde soit 7 979 € en novembre. Voici le tableau de répartition entre les communes : BEYRIE (1 348 €) BOUGARBER (5 873 €) CAUBIOS LOOS (4 270 €) MOMAS (5 288 €) UZEIN (15 958 €)

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Bâtiments scolaires : convention de mise à disposition des locaux à l'ALSH le Petit Prince :

Suite à l'incendie du restaurant scolaire le 28 Mai 2017, le bâtiment abritant le service périscolaire et l'ALSH le Petit Prince a été endommagé. A ce jour, l'ensemble du bâti est interdit d'accès.

L'ALSH le Petit Prince devant exercer son activité du 10 Juillet 2017 au 1^{er} Septembre 2017, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention d'occupation des locaux scolaires avec Mme la Présidente de l'ALSH (convention consultable en mairie).

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Location de matériel communal : conditions et tarifs:

Au vu des différentes sollicitations déposées en Mairie, M. le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la possibilité de la location des fûts (mange-debout) aux uzinois et associations uzinoises et collectivités et associations extérieures, et, éventuellement, de fixer les conditions et les tarifs de cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la location des mange-debout aux uzinois et associations uzinoises et aux collectivités et associations extérieures, et précise que les conditions et tarifs de location seront les suivants : Durée de location : 4 jours au maximum

Résidents Uzinois : 10 € par mange-debout, caution de 150 € par mange-debout

Associations Uzinoises : location gratuite, caution de 150 € par mange-debout

Collectivités et associations extérieures : 15 € par mange-debout, caution de 150 € par mange-debout.

Proposition adoptée.

8. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Cantar Per Cantar:

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention de l'Association CANTAR PER CANTAR pour financer l'organisation d'un marché fermier sur la commune d'UZEIN le Vendredi 08 Septembre 2017. Après avoir présenté la demande de subvention et le budget prévisionnel de la manifestation, il propose d'attribuer à l'association CANTAR PER CANTAR le montant sollicité de 1 500 €. Proposition adoptée.

9. Groupement de commande : revêtement de voirie:

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la commune d'UZEIN et les autres communes membres ou structures associées du « service commun voirie » (cf compte rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2017) qui pourraient être intéressées, en vue du lancement d'un marché portant sur les prestations de travaux d'entretien de voirie, d'enduits superficiels, de rechargement et d'assainissement pluvial.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies importantes et d'optimiser la gestion et la rationalisation de cette commande publique.

La liste non exhaustive des prestations à assurer est la suivante : - les travaux d'entretien de voirie ;

- les travaux de rechargement et d'enduits superficiels - les travaux d'assainissement pluvial.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur.

Il est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la commune d'Arbus représenté par son Maire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10. Groupement de commande :marché de fourniture et livraison en liaison froide de repas au restaurant scolaire:

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune va procéder à la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de repas « en liaison froide » pour le restaurant scolaire. Il fait savoir que l'Association « Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Petit Prince », gestionnaire du centre de loisirs, souhaite également faire appel à un prestataire pour la fourniture et la livraison de repas « en liaison froide » pour ledit centre de loisirs qui utilise le restaurant scolaire durant ses périodes d'ouverture. Il serait opportun, vu les caractéristiques communes des prestations, que les deux structures procèdent ensemble au choix du prestataire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

1 Etat Civil du premier semestre 2017 : NAISSANCES : BIDALOT Fanny (15 janvier) de HENRI Anne-Sophie et BIDALOT Laurent ; BAKDI Tanahi (18 mars) de SARRAT Thaïs et BAKDI Massinissa ; BONNEUIL-MERCIER Samuel (14 juin) de MERCIER Véronique et BONNEUIL David

DÉCÈS : VEPER Sébastien (31 janvier) ; BORDENAVE-CAÛ Joseph (10 mars) ; PIERRE Marie (2 avril)

2 Modification des horaires d'ouverture de la mairie cet été : La mairie sera ouverte **uniquement le matin, et reste fermée le mercredi, du 10 juillet au 25 août 2017. A partir du lundi 28 Août, les horaires sont ceux indiqués à l'en-tête de ce bulletin.**

3 Bibliothèque : La bibliothèque sera fermée du 29/07/2017 au 28/08/2017. Des nouveautés en romans, romans policiers et bandes dessinées vont arriver prochainement et tout un choix d'ouvrages pour adultes, enfants et ados déjà en rayon, alors pensez à réserver vos lectures pour l'été....

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes vacances et de belles lectures...

4 Atelier Jeunes : La commune envisage de mettre en place un projet d'atelier « jeunes » (thème : plantations et embellissement devant la mairie) durant la période des vacances d'automne pour un groupe de jeunes du village (14/16 ans). Ce projet, doit faire l'objet d'un avis de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Les jeunes intéressés peuvent s'inscrire à la mairie.

5 Infirmière : Mme Virginie JULIEN, domiciliée à Uzein, vous propose ses prestations d'infirmière (cabinet, soins à domicile). Renseignements au 06 35 46 79 60

6 Baignade – Soleil – Canicule : attention ! : Les piscines privées provoquent chaque année quelques centaines de noyades, parfois mortelles, notamment chez les jeunes enfants. Ces accidents peuvent pourtant être évités. Rappel des précautions ! Si la vigilance est le moyen le plus sûr pour prévenir les risques de noyades, certaines précautions de sécurité sont cependant nécessaires.

Pour être sûr de pouvoir profiter pleinement du soleil, pensez à prendre pour vous et votre famille de quoi vous protéger (chapeaux, lunettes de soleil, crème solaire...) et de l'eau pour vous hydrater.

7 Rappels « respect du voisinage »

* Les horaires pendant lesquels les particuliers peuvent effectuer des travaux de bricolage et de jardinage sont :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

* L'été est propice pour fêter divers événements, n'hésitez pas à avertir vos voisins, voire à les inviter à boire une menthe à l'eau !

* Durant l'été, certains voisins mutualisent aussi les surveillances lors d'absences longues.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes : dans le cadre des opérations 'Tranquillité vacances' organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées. Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage. Si vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17 ou le 112.

8 Un dernier projet et les élections au conseil municipal des enfants.

Le dernier projet du Conseil Municipal d'Enfants (CME) d'Uzein a été une belle réussite : le temps était de la partie pour cette première. Les élus et les membres avaient convié tous les habitants de la commune à un pique-nique au bois du Lanot le samedi 17 juin. Avec un petit discours, Léa, élue, a accueilli une cinquantaine de participants qui devaient amener son propre pique-nique et le partager, façon auberge espagnole. Un barbecue, des tables et des chaises étaient fournis par la commune. Des jeux de plein air étaient mis à disposition.



Ce projet sera peut-être reconduit la prochaine année scolaire par les nouveaux élus : le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été réélu vendredi 23 juin à la mairie d'Uzein. Le CME s'adresse aux enfants scolarisés à l'école d'Uzein en CE2, en CM1 et CM2 pour les sensibiliser à la vie démocratique et citoyenne. Dans le cadre des projets pédagogiques des TAP, il se réunit une dizaine de fois par an au cours de séances animées par Carine ARRIET-BARTET, animatrice départementale des Francas64.

Sous le contrôle d'élus adultes, la cinquantaine des CE et CM1 ont élu Luna HUBER et Samuel LESQUIBE pour l'année 2009, Manon CAZALA et Maéline JUST pour l'année 2008, Eloïse VASQUEZ et Mélissa SARRAILH pour 2007. Au travail, pour faire aboutir ou relancer des projets.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

9 **Réalisation du parvis de la maison pour tous** : Les travaux ont débuté ce lundi 3 juillet et vont se poursuivre jusqu'à début août. Son inauguration aura lieu lors du vin d'honneur des fêtes locales, le dimanche 27 août.

Le site **uzein.fr** a changé et les articles et rubriques seront réinstallés au fur et à mesure dans les mois qui viennent. L'accès à l'ancien site est toujours possible.

Informations des associations

1 Dates à noter sur les agendas ...

Les fêtes d'Uzein auront lieu les 25, 26 et 27 Août 2017. A partir de mi-juillet, les jeunes du comité vont passer dans le village pour proposer le programme.

Vendredi 8 septembre à partir de 19 h aura lieu, sur la place de la musique à Uzein, le deuxième marché de producteurs locaux

2 L'accueil de loisirs « Le Petit Prince »

L'accueil de loisirs « Le Petit Prince » sera ouvert cet été du **10 juillet au 04 août et du 21 août au 1er septembre 2017**. Inscriptions et renseignements au 05 59 33 54 32 ou par mail clsh.uzein@orange.fr

3 Los GRAVASSERS : La belle Journée Sportive/Cérébrale/Festive du SAMEDI 10 JUIN

Les absents ont eu tort et ont bien failli conduire les organisateurs à annuler cette deuxième édition de la journée sportive, cérébrale et festive organisée par l'association des Gravassers.

Sous un soleil radieux, la journée fut bien sportive avec du tennis de table, des jeux d'adresses au foot, basket et rugby, du Dodge ball (balle aux prisonniers), du tir à l'arc et à la carabine, des quilles béarnaises et finlandaises, de la pétanque, des parcours en VTT et en brouette et le final du tir à la corde

Le Quiz de connaissances générales concocté par Cathy et Pascal a permis aux 10 équipes, de composition variée de 12 à 77 ans de décontracter les muscles et faire travailler les méninges !



Après l'annonce des résultats et des vainqueurs 2017, une centaine de personnes se sont retrouvées au bois du Lanot dans une ambiance agréable et conviviale autour d'un repas simple et du feu de la St-Jean

12 équipes l'an passé, 10 cette année pour un investissement de dernière minute important ! Si le rdv 2018 est reconduit, il aura lieu le 2ième samedi de juin, comme les précédentes éditions, soit le samedi 9 juin 2018 : à vos agendas !

plus de photos en musique : <http://www.kizoa.fr/Montage-Video/d120852661k7949940o11/journée-sportive-du-à-juin-2017>